

30 août 2021

Dossier de presse

Université de Strasbourg

Rentrée universitaire 2021-2022 : organisation, événements, dispositifs, ce qu'il faut retenir



Contact presse

Université de Strasbourg

Alexandre Tatay - Attaché de presse

+33.6 80 52 01 82 / tatay@unistra.fr

www.unistra.fr

SOMMAIRE

Les dispositifs de rentrée.....	Page 3
 Règles liées à la situation sanitaire.....	Page 3
 Point sur les inscriptions.....	Page 9
 Les événements de la rentrée.....	Page 10
 Les actions de rentrée portée par le Pôle d'Appui à la Réussite Étudiante.....	Page 13
 Le pass campus : la carte étudiante.....	Page 14
Les projets de l'année 2021-2022.....	Page 15
 Service de parrainage professionnel en ligne.....	Page 15
 Campus sans tabac.....	Page 15
 Sexisme et harcèlement sexuel : rappel du dispositif mis en place à l'université.....	Page 17
 Les chantiers en cours.....	Page 18
Chiffres clés.....	Page 20

Les dispositifs de rentrée

Règles liées à la situation sanitaire

L'université a pour mission de service public la formation de ses étudiants. L'année universitaire commencera donc comme prévu, le 1^{er} septembre (pré-rentrée) et le 6 septembre (début des enseignements). La situation sanitaire actuelle et les progrès de la campagne de vaccination permettent une rentrée en 100% présentiel aussi bien pour les étudiants que pour les personnels.

Ce qu'il faut retenir sur le plan l'organisation de la rentrée 2021-2022 :

Règles générales liées à la COVID-19

Il n'y aura plus de contraintes de jauge dans les amphithéâtres, les salles d'enseignement et les bibliothèques, dans la limite de leur capacité d'accueil totale.

L'accès aux activités et événements suivants organisés à l'Université de Strasbourg sera soumis au contrôle d'un passe sanitaire ainsi qu'aux protocoles sanitaires en vigueur :

- Les événements culturels et sportifs auxquels assistent des spectateurs extérieurs ou qui accueillent des participants extérieurs ;
- Les activités sportives et culturelles qui ne se rattachent pas à un cursus de formation (Est considérée comme se rattachant à un cursus de formation toute activité culturelle ou sportive qui est réalisée sur le campus et n'accueille que des étudiants et des personnels.) ;
- Les événements et manifestations scientifiques accueillant des personnes extérieures à l'établissement (colloques ou séminaires)
- Les cafétérias étudiantes sur le campus

Le passe sanitaire ne sera pas exigé pour les activités suivantes :

- Les activités d'enseignements
- La restauration
- Les bibliothèques universitaires

Lorsque 3 cas COVID positifs ou plus sont détectés dans un même groupe d'enseignement d'une même implantation :

- Le périmètre du tracing est établi entre l'ARS et les établissements et le cas échéant, les CROUS ou les associations étudiantes, en lien avec les recteurs de région académique et les préfets de départements ;
- Afin de faciliter l'organisation du tracing et la détermination de son périmètre, les étudiants qui le souhaitent peuvent faire connaître leur statut vaccinal à leur établissement ;

- Une fois que la liste des étudiants contacts à risque est établie par la CPAM, il est demandé aux établissements d'assurer une continuité pédagogique pour les étudiants cas contacts à risque qui ne pourront plus se rendre aux enseignements en présentiel pendant la durée de leur isolement ;
- Une campagne de tests collectifs est organisée selon l'analyse faite de la situation.

Les étudiants et personnels dont le schéma vaccinal est complet ne sont pas considérés comme cas contacts à risque. Les étudiants et personnels qui sont cas COVID positifs doivent se mettre en isolement et faire connaître leur situation à leur établissement. Pour les étudiants et personnels qui sont cas contacts à risque, il leur est demandé de se mettre à l'isolement.

Pour rappel :

Il existe 3 types de preuves valides permettant d'obtenir un passe sanitaire :

- ✓ Un schéma vaccinal complet + 7 jours pour les vaccins Pfizer, Moderna, AstraZeneca ou + 28 jours pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
- ✓ Un certificat de test négatif PCR ou antigénique de moins de 72 heures ;
- ✓ Un certificat de test positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Modalités de contrôle du passe sanitaire :

Les passes sanitaires seront contrôlés par des personnes habilitées (elles-mêmes détentrices du passe sanitaire) par le directeur de structure ou l'organisateur de évènement qui tient un registre détaillant les personnes habilitées et la date de leur habilitation, ainsi que les jours et horaires des contrôles effectués par ces personnes. Le directeur de structure ou l'organisateur de l'évènement sont préalablement informés des obligations qui leur incombent par la déléguée à la protection des données de l'Unistra, notamment en matière de protection des données à caractère personnel. L'accès à l'application « TousAntiCovid Vérif » ou à un autre dispositif de lecture par les personnes et services habilités nommément à contrôler les justificatifs est conditionné au consentement à ces obligations.

Les consignes sanitaires applicables dans les espaces de l'université sont :

- Le port obligatoire du masque par tous, personnels, étudiants et visiteurs dans l'ensemble des bâtiments universitaires, sauf bureaux individuels, prise de repas et boissons et pratique sportive ;
- L'application des gestes barrières ;
- Le respect des sens de circulation dans les locaux ;
- Le lavage régulier des mains grâce notamment à la mise à disposition de gel hydro alcoolique ;
- L'aération des locaux au moins 10 minutes toutes les heures, même par temps froid ;
- Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels.

Campagne de sensibilisation et de vaccination des étudiants

La vaccination contre la Covid-19 est ouverte à tous les plus de 18 ans depuis le 31 mai, et aux adolescents de 12 à 17 ans depuis le 15 juin. L'Université encourage les étudiants à se faire vacciner afin d'accélérer le processus d'immunité

collective et ainsi préparer au mieux la rentrée universitaire en présentiel et ainsi retrouver une vie étudiante sur les campus plus sereine.

Sensibilisation au passe sanitaire et sensibilisation à la vaccination

Le 02 septembre 2021, jour de la rentrée universitaire, se tient le Village des Services, sur le campus Esplanade, avec des actions de médiation en santé.

- Des médiateurs de lutte anti-COVID de l'ARS sensibiliseront et informeront les étudiants sur les offres de vaccination à proximité des campus. Il sera indiqué aux étudiants que les centres strasbourgeois pourront les accueillir du vendredi 3 au dimanche 5 septembre avec ou sans rendez-vous.
- Les brigades sanitaires de l'Université sensibiliseront à l'usage des auto-tests et informeront sur le Passe sanitaire et la vaccination.
- Le Service de santé universitaire aura un stand le 2 septembre pour le village des services et pendant l'Agora de rentrée (6 au 17 septembre) et incitera les étudiants à la vaccination en les orientant sur le campus et sur toutes les offres de l'EMS. Le SSU distribuera également des masques, des autotests et du gel hydroalcoolique.

Des centres éphémères de tests COVID couplés à l'orientation vers la vaccination

- Sur le Campus Esplanade : grâce notamment à l'engagement d'un groupe de pharmaciens libéraux strasbourgeois, un centre éphémère de test COVID (test virologique et TRODD) sera mis en place du 2 au 17 septembre. Les étudiants pourront ainsi disposer plus facilement d'un passe sanitaire et bénéficier d'un schéma vaccinal une dose en cas d'infection antérieure sans test PCR réalisé.
- Sur le Campus d'Illkirch : grâce à l'engagement de Biogroup LBM, un second centre de test COVID du même type sera mis en place du 15 septembre au 25 septembre.

Un centre de vaccination éphémère, un relai par les centres de vaccination de droit commun

- Sur le Campus Esplanade : Du 6 au 17 septembre 2021, un centre de vaccination éphémère sera installé sur le campus Esplanade, dans le bâtiment Le Bel à proximité de l'Agora des services et du centre de tests (Algeco). Ce centre de vaccination éphémère aura une capacité d'environ 100 à 120 vaccinations par jour, de 10h à 17h. Il permettra notamment une offre de service aux étudiants étrangers.
- Sur le campus d'Illkirch : Le centre de vaccination UGECAM d'Illkirch (à moins de 10min du campus) adaptera son offre aux spécificités des étudiants (nocturne, dimanche matin) du 3 au 17 septembre.
- À partir du 02 septembre, des créneaux de vaccination pendant les weekends seront proposés aux étudiants dans les centres de vaccination strasbourgeois.
- À partir du 13 septembre et pour 3 semaines, le centre de vaccination des Haras accueillera du lundi au jeudi de 19h30 à 22h30 les étudiants.
- Au-delà du 17 septembre 2021, les centres de vaccination de droit commun prendront le relais.

Des actions d'information et de communication

Ce dispositif sera soutenu et accompagné par une campagne de communication active de l'Unistra, de la Préfecture, de l'ARS en partenariat avec l'association des étudiants AFGES.

Le service de santé universitaire forme par ailleurs des brigades sanitaires, qui pourront relayer ces informations tout au long du mois de septembre.

Enfin, la CPAM, qui tiendra des permanences dans les différents CROUS, et cités universitaires favorisera également l'orientation des étudiants vers l'ensemble des dispositifs.

Par ailleurs, des autotests de dépistage COVID-19 seront toujours accessibles aux étudiants qui en font la demande au Service de santé universitaire (sante.unistra.fr).

Étudiants et chercheurs internationaux

Selon le pays d'origine et la situation vaccinale, les procédures qui s'appliquent pour venir en France sont différentes. Il est recommandé de se faire vacciner complètement avant votre départ pour faciliter l'accueil et la vie en France.

Une classification des pays a été définie sur la base d'indicateurs sanitaires. Les listes des pays, les modalités de déplacement et les attestations de voyage sont disponibles en français et en anglais sur le site du ministère de l'intérieur : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage>

Ces listes évoluent chaque semaine.

	Preuve de vaccination complète	Motif impérieux à justifier	Attestations à fournir	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesures d'isolement/quarantaine
En provenance d'un pays « vert »		∅	Engagement sur l'honneur	∅	∅	∅
		∅	Engagement sur l'honneur	Test PCR ou antigénique négatif <72h*	∅	∅
En provenance d'un pays « orange »		∅	Engagement sur l'honneur	∅	∅	∅
		Liste des motifs impérieux	Engagement sur l'honneur Attestation de déplacement international	Test PCR négatif <72h ou antigénique négatif <48h**	Test antigénique aléatoire	Auto-isolement de 7 jours
En provenance d'un pays « rouge »		∅	Engagement sur l'honneur	∅	∅	∅
		Liste des motifs impérieux	Engagement sur l'honneur Attestation de déplacement international Justificatif d'hébergement	Test PCR ou antigénique négatif <48h	Test antigénique systématique	Isolement obligatoire de 10 jours avec restriction des heures de sortie et contrôlé par les autorités

 vacciné  non vacciné

* Test PCR ou antigénique < 24h pour les pays placés sous surveillance : Chypre, Espagne, Grèce, Malte, Pays-Bas et Portugal.
** Test PCR ou antigénique négatif < 24h pour le Royaume-Uni.

Attestations à fournir à l'embarquement et à l'arrivée en France :

- Preuve de vaccination : attestation certifiant de la vaccination complète avec les doses nécessaires, réalisées 28 jours après l'administration d'une dose pour le vaccin Janssen et 7 jours après l'administration d'une deuxième dose pour les autres vaccins.

- Engagement sur l'honneur : attestation certifiant que la personne ne présente pas de symptômes de la Covid-19 et qu'il n'a pas rencontré de personnes atteintes de la Covid-19 dans les 14 jours précédant le départ. Elle permet également d'attester, selon les pays, qu'il accepte de se soumettre à des tests de dépistage à l'arrivée et qu'il s'engage à respecter une période d'isolement.
- Attestation de déplacement international : attestation certifiant que le déplacement en France correspond à un motif impérieux. Elle doit être accompagnée des documents permettant de le justifier.
- Justificatif d'hébergement : attestation permettant de justifier de l'adresse complète de votre hébergement à l'arrivée en France.

Listes des motifs impérieux pour les pays « oranges » et « rouges » :

- Étudiant inscrit dans des cours de français langue étrangère (FLE) préalables à une inscription dans l'enseignement supérieur ;
- Étudiant admis aux épreuves orales des concours dans des établissements d'enseignement supérieur français
- Étudiant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année 2021-2022 (y compris en FLE)
- Chercheur ou enseignant (y compris assistant de langue) s'installant en France à l'invitation d'un laboratoire de recherche ou d'un établissement d'enseignement supérieur, pour des activités de recherche ou d'enseignement nécessitant impérativement une présence physique ainsi que leur conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et leurs enfants.

Pour plus d'informations, consultez : <https://tinyurl.com/VenirEnFrance>

Pour préparer son arrivée en France :

Vaccination : Les vaccins admis pour venir en France sont ceux reconnus par l'Agence Européenne du Médicament (Comirnaty/Pfizer, Moderna, Vaxveria/AstraZeneca, Janssen) et les vaccins étrangers similaires à ceux autorisés en Europe.

Si les étudiants ou chercheurs étranger ne peuvent pas se faire vacciner, la vaccination sera proposée dès que possible à l'arrivée, en lien avec la Sécurité sociale et l'Université de Strasbourg, notamment si la personne vient d'un pays en zone rouge.

Sécurité sociale : Les étudiants en provenance d'un pays « rouge » doivent s'affilier à la Sécurité sociale avant d'arriver en France. Ils pourront ainsi bénéficier plus rapidement d'un créneau de vaccination s'ils ne le sont pas.

Pour les autres étudiants et chercheurs, il est demandé de s'affilier au plus vite à la Sécurité sociale dès leurs arrivées pour bénéficier du système de santé français.

Pour s'inscrire, connectez-vous sur : <https://etudiant-etranqer.ameli.fr/>

Visa : Il est demandé aux étudiants et chercheurs étrangers de valider leurs visas longs séjours valant titres de séjour (VLS-TS) dès leurs arrivées sur la plateforme du ministère de l'intérieur : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/>

Cette démarche simple et rapide garantit un séjour régulier en France pour mener à bien le projet d'études ou de recherche.

Pour les personnes non vaccinées en provenance des pays « rouges », l'isolement est obligatoire et sera contrôlé par les autorités sanitaires.

À l'arrivée en provenance d'un pays « rouge », les publics sont soumis à un test systématique et à une quarantaine obligatoire et soumise à contrôles de 10 jours.

Le protocole d'isolement au cours de la quarantaine suppose notamment de :

- Rester à domicile autant que possible en limitant ses sorties aux besoins essentiels dans les horaires fixés par l'arrêté préfectoral de quarantaine ; en cas de non-respect de la mesure de quarantaine (absence constatée aux heures de présence obligatoire...), la personne en infraction est passible d'une amende de 1000 € majorée à 1300 € après 45 jours ;
- En cas de cohabitation, il est demandé d'éviter les contacts et porter un masque à l'intérieur du domicile ;
- Il est demandé de réaliser une surveillance active de sa température et de l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (fièvre, toux, difficultés respiratoires, ...). En cas de symptômes, il faut prendre rendez-vous immédiatement avec un médecin.

Au cas où un étudiant ferait part de difficultés à être hébergé dans des conditions permettant le respect de la quarantaine, il est préconisé de prendre contact avec le Service de santé universitaire : sante.etudiants@unistra.fr ou contacter directement la CTAI (cellule territoriale d'aide à l'isolement) qui dépend de la préfecture.

Pour les chercheurs/enseignants chercheurs qui rencontreraient ces mêmes difficultés, il est préconisé de prendre contact avec le Service de santé au travail (SST) : service.medical@unistra.fr

Dès achèvement de leur période d'isolement obligatoire, les établissements doivent convoquer les étudiants à un rendez-vous au cours duquel la vaccination doit leur être proposée au plus vite.

Contact : Service de santé universitaire (SSU) : sante.etudiants@unistra.fr

À la fin de la période d'isolement obligatoire, les chercheurs/enseignants-chercheurs doivent prendre un rendez-vous au service de santé au travail au cours duquel la vaccination doit leur être proposé (sur place ou via la prise de RDV dans un centre de vaccination). Contact : Service de santé au travail (SST) : service.medical@unistra.fr

Maintien du dispositif « Santé Psy Étudiant »

Depuis mars 2021, les étudiants ont la possibilité de prendre rendez-vous avec un médecin du SSU (Service de santé universitaire) directement via l'application Doctolib. Actuellement, 7 psychologues (4,8 ETP) et 8 psychiatres et un interne (0,7 ETP) se partagent les consultations.

Marges d'action

Il sera possible de consacrer une semaine de rentrée à une remise à niveau, à des actions d'intégration, d'adapter les horaires des cours pour faciliter les déplacements des étudiants. L'année 2021-2022 peut encore être particulière, c'est pourquoi des solutions adaptées à notre objectif de formation des étudiants et aux moyens dont nous disposons doivent être mises en place. Des possibilités de souplesse du côté des modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (évaluation simultanée de plusieurs UE, évaluation orale, etc.) pourront être mises en place.

Point sur les inscriptions

Il convient de privilégier le distanciel pour les démarches administratives en ayant recours à des procédures déjà largement dématérialisées de façon à éviter ou limiter au maximum les attroupements.

Inscriptions administratives

80 % des inscriptions administratives (IA) se font de manière intégralement dématérialisée à l'université (y compris le paiement et la gestion des pièces justificatives). Ces inscriptions dématérialisées ont été encore élargies l'année dernière à de nouveaux profils (comme par exemple les étudiants en apprentissage). Pour les étudiants qui ne pourraient cependant pas accéder aux IA en ligne, il pourra être procédé à une inscription par correspondance ou bien pour les cas les plus complexes à une inscription en présentiel avec prise de rendez-vous.

La Direction des études et de la scolarité (DES) assurera comme chaque année une permanence d'été durant les mois de juillet-août avec un dispositif de hotline à destination des étudiants et un dispositif de substitution aux composantes qui en feraient la demande pour traiter leurs inscriptions en ligne durant la période estivale. Le calendrier des inscriptions administratives doit répondre aux contraintes liées à la mise en œuvre au niveau national du calendrier des inscriptions pour les étudiants de première année de premier cycle en provenance de Parcoursup. Concernant les autres années, le calendrier est, comme l'année dernière, un peu allongé afin de tenir compte des difficultés pour les étudiants à obtenir l'ensemble des pièces justificatives et de permettre un certain lissage des inscriptions sur la période de septembre. Par ailleurs la procédure d'allongement du calendrier universitaire pour certaines formations afin de permettre le déroulement d'un stage après le 30 septembre utilisée l'année dernière sera reconduite cette année ; la cellule APOGEE et l'ensemble de la DES se tiennent à votre disposition pour toute précision sur ce point.

Le calendrier est le suivant :

Date de début des inscriptions : **1^{er} juillet 2021**

Dates de fin des inscriptions administratives :

- **1^{ères} années de 1^{er} cycle (L1/DEUST1/BUT1/DU)**
 - **16 juillet 2021** pour :
 - les candidats Parcoursup (dont étudiants en réorientation) ayant confirmé définitivement leur vœu d'affectation (aucun vœu en attente) au plus tard le 11 juillet 2021 ;
 - les étudiants redoublants.
 - **27 août 2021** pour :
 - les candidats Parcoursup (dont étudiants en réorientation) ayant confirmé définitivement leur vœu d'affectation entre le 12 juillet et le 22 août inclus ;
 - les candidats relevant de la Demande d'Admission Préalable.
 - **15 septembre 2021** pour les candidats Parcoursup (dont étudiants en réorientation) en phase complémentaire.
- **Autres années de 1^{er} cycle (L2/L3/LP/DEUST2/DUT2/DFG santé/Bachelor) : 15 septembre 2021**

- **Master, Diplôme d'ingénieur, diplôme Grande Ecole, diplôme d'IEP, DFA santé** : 15 octobre 2021
- **Doctorat** :
 - 30 septembre 2021 : réinscription
 - 31 octobre 2021 : 1^{ère} inscription

Inscriptions pédagogiques

La Direction du numérique (Dnum) et la Direction des études et de la scolarité (DES) ont proposé l'année dernière aux composantes l'utilisation de l'outil LimeSurvey pour recueillir de manière dématérialisée et en ligne les choix d'options et vœux des étudiants en matière d'inscriptions pédagogiques avec l'objectif d'éviter des IP en présentiel et l'utilisation des supports physiques. Cet outil peut à nouveau être utilisé cette année dans la même optique. Les premières inscriptions pédagogiques en ligne testées à la Faculté de droit permettront aussi de réduire les afflux vers le service de scolarité.

Les événements de la rentrée

Chaque année, au moment de la rentrée de septembre, l'Université de Strasbourg organise un ensemble d'événements pour accueillir ses 57 000 étudiants qui se répartissent sur plusieurs campus de Hagenau à Colmar.

L'enjeu est d'accueillir au mieux la communauté universitaire avec une attention toute particulière aux primo-entrants et aux L2, qui n'ont malheureusement pas eu l'occasion de découvrir les campus en 2020-2021 et de faire prendre conscience de l'existence de l'université dans sa globalité (promo > composante > université).

Au programme :

JEUDI 02 SEPTEMBRE

Village des Services – 10 h/16h – Campus Esplanade

Les services de l'université présentent leurs activités et répondent aux questions des étudiants. En présence notamment de : Service de la vie universitaire, Service relation Alumni, Direction du Numérique, Espace Avenir, Service des Sports... La journée sera également ponctuée d'animations musicale par le Service universitaire de l'action (Suac) et du dispositif Carte culture. Au programme : Déambulation de la fanfare Trio Pinto, un micro brass band au répertoire jazzy, folklo et bien rythmé ; Déambulation de la compagnie Mistral Est de 10h30 à 12h, collectif de danse urbaine et hip-hop de 14h à 15h30.

Barbecue de L'Afgès – 12h – Campus Esplanade



VENDREDI 03 SEPTEMBRE

Campus alternatif 4e édition, l'événement musical de la rentrée ! – 17h30/22h - Campus Esplanade

Le temps d'une soirée, le campus se transforme en lieu festif et convivial avec une série de concerts pop, rock proposée par le Crous de Strasbourg et le Suac. Au programme : The Fat Badgers (Funk-électro), Mismo (R-pop), argentique (Électro-pop) et Peter Later (Pop-rock). Dans cette ambiance musicale en plein air, groovez et retrouvez foodtrucks, buvette et espaces jeux/détente.

JEUDI 09 SEPTEMBRE

Village solidaire - 10 h/16h – Campus Esplanade

Pour acheter à petit prix (électroménager, vaisselle, vêtements...) avec les communautés Emmaüs d'Alsace.

Pour acheter des livres neufs à prix réduits avec les Presses universitaires de Strasbourg (PUS).

Pour trouver son bonheur avec les dons des personnels et Alumni.

Concert de rentrée de l'Afges – Campus Esplanade

Cérémonie de rentrée – 10h30 - Amphi Cavallès

Moment traditionnel d'ouverture de l'année universitaire, ouvert à l'ensemble de la communauté universitaire, il sera également l'occasion de mettre à l'honneur les lauréats 2021 du Diplôme universitaire d'engagement étudiant, des Prix scientifiques Espoirs de l'Université de Strasbourg et de la Prime de reconnaissance de l'implication pédagogique.

MARDI 14 SEPTEMBRE

Village des associations étudiantes du site Alsace - 10 h/16h – Campus Esplanade

Ciné-Flam de l'Afges – Campus Esplanade

JEUDI 16 SEPTEMBRE

Concert de rentrée de l'Afges – IUT d'Haguenau

MERCREDI 22 SEPTEMBRE

Concert de rentrée de l'Afges – L'Illiade, Illkirch-Graffenstaden

JEUDI 23 SEPTEMBRE

Village solidaire - 10 h/16h – Campus d'Illkirch

Pour acheter à petit prix (électroménager, vaisselle, vêtements...) avec les communautés Emmaüs d'Alsace.

Pour acheter des livres neufs à prix réduits avec les Presses universitaires de Strasbourg (PUS).

Pour trouver son bonheur avec les dons des personnels et Alumni.

VENDREDI 24 SEPTEMBRE

Les Flottants (performance) – Campus Esplanade

Dans le cadre du lancement de saison du TJP, proposé par le dispositif Carte culture.

À partir de la rencontre incongrue avec ces objets aériens indéterminés, venez faire l'expérience des Flottants !

Manipuler l'air ? Oui, c'est possible. On lui fabrique une enveloppe puis on l'anime, à moins qu'il ne soit déjà en infime mouvement ? Seul ou à plusieurs pour éprouver la gravité de la masse, objet flottant à priori inerte, soudain comme

en lévitation. Au cœur des jardins du campus, le lancement de saison du TJP est l'occasion de fabriquer des masses d'air avec Renaud Herbin et son équipe, de les animer collectivement.

SAMEDI 25 SEPTEMBRE

Clean Walk de l'Afges

JEUDI 21 OCTOBRE

Concert de rentrée – 20h30 – Palais universitaire

Concert de musique classique offert aux étudiants par l'Orchestre philharmonique de Strasbourg constitue un temps fort de la rentrée culturelle étudiante. Au programme : Symphonie concertante pour violon et alto de Mozart et Symphonie n°4 de Brahms. Organisé par le dispositif Carte culture avec le soutien de la Ville et de la Région.

Sous réserve des conditions sanitaires et des mesures gouvernementales qui s'appliqueront durant la période de rentrée

Et aussi :

DU 6 AU 17 SEPTEMBRE

- Guichet-multiservice – Hall du Patio en présence de : Service des bibliothèques universitaires / Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, Service de santé universitaire, Direction du numérique, Service des sports, Service universitaire de l'action culturelle, Maison universitaire internationale / Direction des relations internationales, Crous, CPAM, Action logement, La Poste, Préfecture et l'Eurométropole ;
- une équipe d'« aidants » sera déployée sur les campus afin d'aller au-devant des nouveaux arrivants pour les aider dans leurs recherches.

DU 6 AU 10 SEPTEMBRE

Une équipe dite « Visite ton campus » : sera composée d'étudiants afin d'organiser des visites sur les campus de l'Esplanade et historique aux nouveaux arrivants. Les visites pourront être personnalisées selon la demande, comme par exemple pour les étudiants en situation de handicap. Un départ des visites est prévu toutes les heures sur le campus Esplanade.

Les composantes de l'Université organisent également des événements de rentrée. Les étudiants sont invités à consulter les différents sites.

Les actions de rentrée portées par le Pôle d'Appui à la Réussite Étudiante

Différents dispositifs sont mis en place afin d'accompagner les néo-bacheliers pour la rentrée avec comme objectifs de :

- Les aider à trouver les informations nécessaires à leur organisation et à un démarrage serein de leurs études
- Leur permettre de faire des rencontres avec d'autres étudiants et de s'intégrer
- Leur permettre d'acquérir dès le début de l'année des outils et des méthodologies de travail qu'ils pourront réinvestir ensuite durant tout leur cursus

Booste ta rentrée

Le dispositif « Booste ta rentrée » fait découvrir aux nouveaux bacheliers les rouages de l'Université afin de bien commencer leur nouvelle vie étudiante. Durant 3 jours et à travers des ateliers mais aussi des activités de groupes, cet événement permet aux 120 inscrits de tisser des liens avec de nouveaux étudiants, de découvrir l'Unistra et ses nombreux services, et de s'initier aux méthodes de travail universitaire. Afin d'accueillir un maximum de participants, deux sessions seront organisées du 25 au 27 août, et du 30 août au 1^{er} septembre 2021.

Les webinaires de rentrée

Afin de permettre aux étudiants de commencer ou de continuer leur cursus universitaire du bon pied, des webinaires leur seront proposés dès le mois de septembre. Qu'ils soient primo-entrants ou déjà étudiants à l'Unistra, les inscriptions seront ouvertes à tous. Concentration, mémoire, gestion du temps, techniques de lecture efficace...les thématiques proposées sont variées et conçues pour une mise en pratique facile et concrète par les étudiants dans le cadre de leurs cours.

Plusieurs sessions en ligne auront lieu pour chaque atelier afin de permettre au plus grand nombre de participer et d'appréhender les thématiques qui les intéressent.

Les étudiants boussoles

Les étudiants « boussoles » seront répartis à différents endroits du campus dans le but d'orienter les primo-entrants afin qu'ils aient toutes les clés en main pour commencer leur année universitaire du bon pied. Ils ont pour mission de :

- diffuser de l'information : distribution de flyers du pôle d'appui à la réussite étudiante pour informer sur les différents dispositifs mis en place pour les aider au cours de leurs études (Feu, Ibou, MoodleAIR, missions professionnelles, Conseillère à la réussite...)
- répondre aux nombreuses questions d'ordre pratique que les étudiants se posent souvent au moment de la rentrée : comment récupérer son emploi du temps, où récupérer sa carte étudiante, des questions relatives à la situation géographique de certains bâtiments/amphithéâtres/salles...

Dans le souci de créer dès l'entrée à l'université un sentiment d'appartenance à l'institution, ces étudiants boussoles auront une véritable fonction d'accueil pour rassurer les primo-entrants parfois anxieux de ne pas trouver facilement les informations nécessaires à leur organisation. Le Pôle d'Appui à la Réussite leur a dispensé au préalable un atelier pour les sensibiliser à ces éléments et leur importance dans le parcours de l'étudiant.

Le pass campus : la carte étudiante

Le pass campus permet aux étudiants de s'identifier, mais aussi de bénéficier d'un certain nombre de services. Équipé de la solution Izly, sécurisée et 100% connectée, le pass campus intègre le paiement sans contact et se recharge en ligne. À chaque inscription et réinscription, un sticker mentionnant l'année universitaire vous est fourni pour justifier de la validité du pass campus et du statut d'étudiant.

Conditions d'obtention :

Tous les étudiants en formation initiale et/ou en formation continue, inscrits à l'Université de Strasbourg (Unistra), l'Université de Haute-Alsace (UHA), l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement (ENGEES), l'École nationale supérieure d'architecture de Strasbourg (ENSAS), l'Institut national de sciences appliquées (INSA) et la Haute Ecole des Arts du Rhin (HEAR) disposent d'une carte Pass Campus.

À la rentrée 2020-2021, toutes les cartes d'étudiant et les stickers sont délivrés par les services de scolarité.

Cas particuliers : Pour les étudiants en L1 Sciences : la carte est disponible au pôle L1 (Institut Le Bel - 3ème étage : Chimie, Mathématiques/informatique, Physique/ingénierie, Sciences de la Terre, Sciences et technologies)

Les cartes (et stickers) seront envoyées par courrier à l'adresse personnelle dans les cas suivants :

- Pour les étudiants en enseignement à distance
- Pour les étudiants de la faculté de médecine - 3ème cycle

Si vous avez des interrogations concernant la réception de votre carte ? Contactez votre scolarité.

Pour toutes demandes concernant la réception de la carte campus, les étudiants sont invités à contacter les services de scolarité.

Dans l'éventualité où la carte campus envoyé par la poste n'aurait pas été reçue, les étudiants doivent prendre contact via le formulaire qui se trouve ici.

Toutes les informations sur la rentrée sont à retrouver sur le site : <https://bienvenue.unistra.fr/>

Pour retrouver les guides pratiques (Guide de la vie étudiante ; Guide la mobilité internationale ; Guide d'accueil / Welcome guide ; Constuire son parcours avec un handicap, des études à l'emploi ; Guide du Service de santé universitaire et le Guide du lecteur) de l'Université de Strasbourg : <https://guide-etudiant.unistra.fr/>

Les informations sur les enseignements sont-elles à retrouver sur les sites des différentes composantes.

Les projets de l'année 2021-2022

Service de parrainage professionnel en ligne

Le Service relations Alumni dédie pour l'année 2021/2022 une large partie de son activité au déploiement d'un service en ligne exclusif de mise en relation professionnelle.

L'objectif de ce service est de connecter facilement les diplômés et étudiants pour partager des conseils de façon ponctuelle ou dans la durée. L'accompagnement peut aussi bien porter sur le parcours professionnel, universitaire ou encore entrepreneurial.



Une fois le profil complété sur la plateforme en ligne, les utilisateurs accèdent à des contacts pertinents (selon leurs préférences, compétences, secteurs, langue...) avec des moyens de communication dédiés (outil de prise de rendez-vous, outil de visioconférence intégrée...).

Tous les professionnels - de par leur expérience en entreprise ou en tant que personnel de l'Université de Strasbourg - sont largement invités à rejoindre ce mouvement d'entraide professionnelle pour aider concrètement les étudiants.

Pour consulter plus d'informations sur cet outil : <https://alumni.unistra.fr/parrainage/>

Campus sans tabac

À l'occasion de la journée mondiale sans tabac, le 31 mai 2021, Michel Deneken, président de l'Université de Strasbourg et Gilbert Schneider, président du Comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le cancer, se sont réunis pour signer la convention « Campus sans tabac ».

En France, environ 200 décès par jour sont liés au tabagisme, première cause de mortalité évitable. Le Service de santé universitaire (SSU) développe depuis plusieurs années des actions de prévention visant à informer les étudiants et aider ceux qui le souhaitent à arrêter de fumer. Des consultations ont été mises en place avec des médecins et/ou psychologues-tabacologues, un groupe de paroles a été créé.

La multiplication d'espaces extérieurs sans tabac – parcs, aires de jeux, plages – et les modèles de campus sans tabac à l'étranger et en France, notamment à l'École des hautes études en santé publique (EHESP) de Rennes, ont conduit le SSU à s'interroger sur la mise en place de tels espaces à l'Université. La question est devenue de plus en plus

prégnante lorsque différentes structures, notamment la faculté de Pharmacie, la faculté de Médecine et l'Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC), ont fait part de leur volonté de créer des espaces non-fumeurs.

Le SSU s'est alors associé au comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le cancer pour élaborer un projet de "Campus sans tabac", visant à mettre en place un environnement favorable à la santé sur les campus de l'Université.

Les différentes étapes du projet :

Élaboration du projet

Le Service de santé universitaire, porteur du projet, a créé un groupe de travail regroupant : le comité du Bas-Rhin de la Ligue contre le cancer, les facultés de Pharmacie et de Médecine, l'IGBMC, Le Service de santé au travail et le CAMUS, le CIRDD (Centre d'information et de ressources sur les drogues et les dépendances), l'Université de Strasbourg, le Crous. Une réflexion globale a été menée, et les objectifs du "Campus sans tabac" ont été fixés. Suite à l'appel à projet lancé par l'Agence régionale de santé Grand Est, le SSU a obtenu un financement sur 3 ans. La directrice du SSU a présenté le projet au CHSCT de l'Université.

Enquête de terrain

Des étudiantes en faculté de pharmacie ont travaillé avec la Ligue contre le cancer pour établir un questionnaire destiné à recueillir l'avis des étudiants et personnels. N'ayant pu être testé sur le terrain, il fut mis en ligne. L'enquête a révélé que les personnes qui avaient complété le questionnaire (plus de 3300 personnes) étaient majoritairement favorables à un projet de campus sans tabac, mais sans interdiction totale. La mise en place d'espaces sans tabac et d'espaces fumeurs a été largement plébiscitée.

Parvis sans tabac

À l'occasion du Mois sans Tabac, certains parvis de l'Université sont devenus non-fumeurs le 2 novembre 2020. Sont concernés les espaces devant l'entrée des bâtiments de la Faculté de pharmacie et de l'Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC).

La prochaine étape du dispositif : l'expérience s'étendra à d'autres parvis le 1^{er} novembre 2021. Pour l'heure, l'emplacement précis de ces zones fumeurs et des parvis sans tabac reste encore à déterminer.

Sexisme et harcèlement sexuel : rappel du dispositif mis en place à l'université

L'université n'est pas à l'abri ni du harcèlement sexuel ni des violences sexistes ou homophobes. L'Université de Strasbourg n'accepte pas ces situations. Une cellule d'écoute et d'accompagnement existe pour accueillir et accompagner les personnes victimes ou témoins. Rappel du dispositif existant depuis 2018.

Comment se définissent les violences sexistes et le harcèlement sexuel ?

Violences sexistes

Art. L. 1142-2-1 du code du travail : « Nul ne doit subir d'agissement sexiste, défini comme tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. »

Harcèlement sexuel

Article 222-33 du code pénal créé par LOI n°2012-954 du 6 août 2012 - art. 1

« I. - Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

II. - Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. »

Que faire si l'on est victime ou témoin ?



Une cellule d'écoute et d'accompagnement a été mise en place à l'Université de Strasbourg. Elle accompagne la victime ou le témoin et peut faire connaître la situation à l'établissement si la victime ou le témoin le souhaite,

La cellule d'écoute est constituée de quatre personnes (de deux médecins du Service de Santé Universitaire, d'une psychologue et d'une assistante sociale) toutes membres du personnel de l'Université et tenues au secret professionnel.

Les personnes membres de la cellule s'engagent à répondre sous 48h à une alerte reçue et à proposer un rendez-vous à la personne dans les cinq jours.

La cellule d'écoute et d'accompagnement de l'Unistra et l'association d'aide aux victimes conventionnée avec l'Unistra SOS Aide aux habitants – France Victimes 67, peuvent aussi accompagner les victimes dans leurs démarches juridiques et administratives. L'association

SOS Aide aux habitants – France Victimes 67 tient une permanence aux abords du campus de l’Esplanade une après-midi par semaine et est joignable par téléphone au 03 88 79 79 30, en précisant le code « Université ».

La cellule tient informée les victimes de l’évolution du dossier déposé et, le cas échéant, de celle de la saisine disciplinaire. Elle est en mesure de les accompagner psychologiquement durant cette période.

Pour contacter la cellule d’écoute : violences-sexistes@unistra.fr

L’université met également à disposition sur ERNEST et son site internet (<https://violences-sexistes.unistra.fr/>) plusieurs renseignements et documents à destination des victimes et témoins.

Liste des renseignements :

- Les lieux de ressources et adresses utiles au sein de l’université
- Les lieux de ressources hors de l’université
- Liens utiles vers l’association CLASCHES et vers le site du Ministère de la Justice et du Ministère des Affaires Sociales, de la Santé et des Droits des femmes
- Des numéros d’écoute

Liste des documents :

- La liste des contacts institutionnels
- Fiche conseil pour la personne alertée
- La brochure « Le Harcèlement sexuel dans l’enseignement supérieur et la recherche, guide pratique pour s’informer et se défendre »

Les chantiers en cours



Le Studium

Le Studium est pensé et conçu comme un lieu de vie, d’étude, d’apprentissage et de recherche pour la communauté universitaire. Situé à l’entrée du campus central, il constituera un point d’accès à de multiples services dédiés notamment à la vie étudiante, et proposera une bibliothèque pluridisciplinaire.

➤ Pour en apprendre plus sur le futur bâtiment : studium.unistra.fr



La Manufacture des Tabacs

Alors que l'auberge de jeunesse a ouvert fin mai 2021, les travaux se poursuivent à la Manufacture des tabacs. Notamment dans la moitié du bâtiment qui sera dévolue à l'enseignement – Eost (École et observatoire des sciences de la Terre) et Engees (École nationale du génie de l'eau et de l'environnement) pour la partie du projet portée par l'université, Hear (Haute école des arts du Rhin) dans une autre aile. Dans cet immense joyau du patrimoine industriel, au cœur de la Krutenau, un projet multifonctionnel et multipartenarial se dessine.

➤ Pour en apprendre plus sur le chantier :

<https://lactu.unistra.fr/n211-edition-du-25-juin-2021/universite/entrez-dans-la-manufacture-des-tabacs-au-coeur-de-la-krutenau>



Le Planétarium

Structure de culture scientifique, le Planétarium a pour objectif de sensibiliser les publics à l'astronomie et à l'espace et d'éduquer les publics scolaires à la démarche scientifique. Il est géré par le Jardin des sciences de l'Université de Strasbourg.

➤ Pour en apprendre plus sur le chantier :

<https://lactu.unistra.fr/n208-edition-du-7-mai-2021/focus/le-planetarium-sort-de-terre>

Chiffres clés

Près de 57 000 étudiants dont plus de 8 000 nouveaux bacheliers

Plus de 2 800 enseignants et enseignants-chercheurs (titulaires et contractuels)

Près de 2 400 personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé

Plus de 600 personnels contractuels sur mission de valorisation et crédits de recherche

Plus de 5 000 intervenants professionnels extérieurs

39 services et directions

35 facultés, écoles, instituts et unité de formation et de recherche | UFR

70 unités de recherche, 1 unité de service et de recherche et 6 unités mixtes de service et 6 structures fédératives de recherche

24 bibliothèques intégrées au Service commun de la documentation